

Dialogue de l'Église catholique romaine et de l'Église Unie du Canada

Le mariage. Rapport du Dialogue de l'Église catholique romaine et de l'Église Unie, octobre 2004 — avril 2012

Depuis sa création en 1975, le *Dialogue de l'Église catholique romaine et de l'Église Unie du Canada* a abordé différents sujets et publié des rapports d'études. En 2004, après que les deux Églises eurent présenté des positions contraires devant la Cour suprême du Canada, sur *le mariage entre conjoints de même sexe*, le Dialogue a décidé, après mûre réflexion, de prendre le mariage pour objet d'étude. En sollicitant les lumières de l'Esprit, le Dialogue s'est mis au travail dans la joie et il présente aujourd'hui un rapport consensuel sur le contexte social, la théologie du mariage, le mariage chrétien, la pastorale du mariage et le mariage dans la société, ainsi que des conclusions et des recommandations. L'Annexe A contient une bibliographie choisie et l'Annexe B la liste dans l'ordre chronologique de leur participation, des personnes qui ont participé au dialogue sur ce thème, de 2004 à 2012.

Le 16 mai 2012

Dialogue de l'Église catholique romaine/Église Unie du Canada¹

RAPPORT

Introduction

En mai 2004, alors que l'opinion publique débattait chaudement du mariage entre conjoints de même sexe, le Conseil général de l'Église Unie du Canada et la Conférence des évêques catholiques du Canada ont présenté des positions contraires devant la Cour suprême du Canada sur la question de la légalisation de ce type de mariage au Canada. Vu les différences théologiques et méthodologiques qui caractérisent l'histoire de ces deux Églises, on pourrait penser que le débat très public qui les a opposées devant la Cour suprême représente leurs positions définitives, mutuellement exclusives, sur la question du mariage.

Mais dans le contexte de ce débat et au lendemain de cette expression publique de vues divergentes par nos deux Églises, les participants au Dialogue de l'Église catholique romaine/Église Unie du Canada ont profondément réfléchi au mandat de leur groupe :

- *accroître la compréhension et l'appréciation mutuelles entre l'Église catholique romaine et l'Église Unie du Canada;*
- *explorer des enjeux pastoraux, théologiques et éthiques, notamment ceux qui pourraient diviser nos Églises; et*
- *se laisser interpeller et apprendre les uns des autres, en s'engageant à faire échec à la désinformation, aux stéréotypes et aux préjugés qui peuvent influencer les membres de nos Églises.*

Les participants au Dialogue en sont venus à penser que la meilleure façon pour eux de respecter l'esprit et la lettre de leur mandat serait de faire du *mariage* leur prochain sujet d'étude. Par ailleurs, le groupe a voulu examiner le mariage dans l'esprit de son engagement à pratiquer la fraternité œcuménique et non pas selon la méthode du débat judiciaire entre deux parties, où l'une doit l'emporter sur l'autre. Les membres du dialogue ont plutôt entrepris d'explorer l'Écriture et l'histoire, la théologie et la pratique pastorale en lien avec les conceptions des deux Églises au sujet du mariage. Nous voulions comprendre le point de vue de l'autre, considérer les ressemblances et les différences sous l'angle de la méthode théologique et cerner les zones de convergence et de divergence sur la théologie du mariage. Nous voulions comprendre *comment*

¹ Établi en 1975 par la Conférence des évêques catholiques du Canada et par le Conseil général de l'Église Unie du Canada, le Dialogue national de l'Église catholique romaine et de l'Église Unie du Canada a examiné plusieurs sujets. Il a notamment publié les rapports suivants : [Au nom de qui? La formule du baptême dans la culture contemporaine](#) (2000) et [Péché, réconciliation et identité ecclésiale](#) (2005). Les documents accessibles au public sont affichés sur le site Web du Centre canadien d'œcuménisme, http://www.oikoumene.ca/faith_dialogues#faith_dialogue_9.

chaque Église en était arrivée à sa perspective particulière et les raisons qui sous-tendent sa façon de concevoir le mariage. Et surtout, sans masquer les différences réelles, nous voulions découvrir comment célébrer tout ce que nous avons en commun et comment tabler là-dessus pour travailler ensemble et avec d'autres au service du royaume de Dieu.

Les participants au dialogue ont vécu depuis octobre 2004 un cheminement dans l'amour chrétien, chacune et chacun s'efforçant d'entendre et de comprendre l'autre, de dissiper les malentendus et de dépasser la rhétorique qui entoure le problème du mariage aujourd'hui au Canada. Nous espérons inspirer les milliers de fidèles qui pensent que nos Églises sont vouées à l'impasse sur ce sujet en montrant que même nos différences ne sauraient détruire l'amour que nous avons les uns pour les autres en tant que sœurs et frères dans le Christ.

On trouvera ci-après un résumé de notre dialogue sur le mariage et un dossier sur le chemin que nous avons parcouru jusqu'ici. Ce texte n'est pas une déclaration normative sur le mariage de la Conférence des évêques catholiques du Canada ou du Conseil général de l'Église Unie du Canada. Il représente une réflexion de membres de l'Église catholique et de l'Église Unie, qui examinent sérieusement la question du mariage au Canada et les perspectives théologiques dont s'inspirent les traditions de nos deux Églises sur ce sujet. Le texte invite d'autres membres de nos Églises à mieux apprécier la richesse que chaque tradition a à offrir au sujet du mariage dans la vie quotidienne concrète des femmes et des hommes. Enfin, il appelle toutes les chrétiennes et tous les chrétiens du Canada à continuer de rechercher l'unité complète et visible de l'Église en dépit des problèmes réels ou apparents qui surgissent dans la vie de tous les jours.

Nous considérons que le résultat du dialogue consigné ici est porteur d'espérance pour les deux Églises qui progressent dans leurs relations mutuelles au sein du Corps du Christ. Le rapport comprend cinq parties, qui forment autant de jalons sur la route du dialogue: (I) le contexte social canadien, (II) les théologies du mariage de nos Églises — notamment les zones d'accord et de divergence, (III) la célébration du mariage chrétien dans nos communautés, (IV) les problèmes touchant la pastorale des couples, et finalement (V) des conclusions et recommandations pour nos églises dans leur travail, chacune de son côté et ensemble, au service de Dieu et de la collectivité.

Il n'y a pas dans ce rapport de réponses définitives. Le lecteur y trouvera plutôt des idées et des questions qui veulent provoquer la réflexion et la discussion ou même une révélation qui aille plus loin que ce que le temps et les circonstances ont rendu possible au niveau du dialogue national. En tant que participants à ce dialogue, nous espérons que les lecteurs partageront ce que nous avons découvert, à savoir que les membres de l'Église catholique et de l'Église Unie, malgré la perpétuation de différences, ont beaucoup en commun dans leur conception du mariage et qu'ils poursuivent plusieurs objectifs convergents dans leurs efforts pour soutenir le mariage.

Par la grâce de l'Esprit Saint, en participant à ce dialogue nous avons grandi dans notre amour de Dieu et notre amour mutuel. Comme pour d'autres déclarations théologiques

et d'autres documents publiés par le groupe du dialogue national ÉC/ÉU, nous invitons tout le monde, en particulier les membres de l'Église catholique romaine et de l'Église Unie du Canada, à poursuivre au sein de leurs propres communautés ce dialogue si important sur le mariage au Canada.

1^{ère} partie. Le contexte social canadien

1. Le cadre

Le mariage est célébré et vécu aujourd'hui dans un contexte social bien différent de celui du Moyen Âge, de l'époque de la Réforme ou même du début du 20^e siècle. Le Canada du 21^e siècle, dans un monde de postchrétienté, pose de nombreux défis à ceux et celles d'entre nous qui veulent être l'Église, c'est-à-dire porter l'Évangile du Christ dans une société de plus en plus sécularisée.

Le mariage et la famille modernes évoluent dans un contexte de profondes divergences philosophiques, où des conceptions et des valeurs rivales s'affrontent sur le marché des idées. Il y a une tension autour du rôle et des droits des parents et des enfants en regard de ceux du législateur, de l'école, des tribunaux et d'autres pouvoirs. Des convictions très différentes se côtoient au sujet du rôle des Églises et de la religion elle-même. Pour certaines personnes, ce défaut de cohésion culturelle peut causer une vraie souffrance à des moments décisifs alors que d'autres trouvent quelque chose de vivifiant à cette expression de la diversité humaine. Nos deux Églises exercent leur ministère au cœur même de cet éclatement culturel, car nos membres le vivent au quotidien.

À plusieurs moments de notre dialogue, les participants ont remarqué que *sur le terrain* les différences entre ce que pensent les catholiques romains et les membres de l'Église Unie, ce qu'ils ressentent et ce qu'ils font ne sont pas si grandes (et certainement pas si évidentes) qu'au niveau de la doctrine officielle de nos deux Églises. Nous vivons toutes et tous dans le même milieu socioculturel et le fait d'être plongés dans une culture profane et saturée par les médias nous amène à partager bien des idées reçues, des valeurs et des dilemmes qui n'ont qu'un rapport assez flou avec l'enseignement, les pratiques et les croyances de nos Églises respectives. Voilà qui explique peut-être en partie pourquoi on trouve aujourd'hui au Canada un grand nombre de mariages mixtes (sur le plan confessionnel) : les couples réunissant un(e) conjoint(e) catholique et un(e) membre de l'Église Unie sont particulièrement nombreux (ce qui n'est pas très étonnant puisque nos deux confessions sont les plus importantes en nombre au Canada).

Les statistiques reflètent une partie de la situation². Entre 2001 et 2006, la population du Canada a augmenté de 5,4 %, mais le nombre des familles recensées s'est accru

² Les statistiques citées ici sont tirées des rapports officiels du recensement canadien de 2006. Voir en particulier Statistique Canada, *Diffusion n° 3m 12 septembre 2007. État matrimonial (y compris union libre)* <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/rt-td/ms-mat-fra.cfm>.

plus rapidement, soit de 6,3 %. Il y a eu par ailleurs des changements constants dans la composition de ces familles. Le nombre de couples mariés a augmenté moins vite : de 3,5 %; le nombre de couples mariés a augmenté en valeur absolue, mais il a diminué par rapport à l'ensemble de tous les couples (69 %, à comparer à 89 % vingt ans plus tôt). Les couples en union libre ont augmenté de quelque 19 %, et représentent 16 % de toutes les familles recensées, soit neuf points de pourcentage de plus qu'en 1986. Le quart des couples en union libre vivaient à Montréal ou à Québec, et la province de Québec est à la pointe de cette tendance à abandonner le mariage traditionnel. Les familles monoparentales ont aussi augmenté plus vite que l'ensemble de la population, soit de 8 %, et elles représentent 17 % des familles recensées. Le nombre de parents seuls qui ne se sont jamais mariés a augmenté, lui aussi : 80 % de ces ménages sont dirigés par une femme et comprennent des enfants.

Chez les jeunes adultes, une plus petite proportion qu'auparavant vit maintenant en couple, et plus de la moitié de ces couples vivent en union libre. Pour la première fois en 2006, plus de la moitié de la population adulte n'était pas mariée au moment du recensement. Pour ce qui est des couples de même sexe, leur nombre a augmenté de 33 % en cinq ans, même s'ils ne représentaient que 0,6 % de tous les couples. La moitié d'entre eux environ vivait à Montréal, Toronto ou Vancouver, près de 16 % des couples de même sexe étaient mariés. Il est évident que les Canadiens traversent une époque de forte transition sociale.

Dans un contexte mouvant et changeant à divers niveaux, comment l'Église doit-elle réagir et, en particulier, comment les normes pastorales doivent-elles évoluer tout en restant enracinées dans la foi? Quelles seront les conséquences pour le sens du mariage, pour notre société et pour les membres de nos Églises? Qu'est-ce que l'Église a à dire à la société civile dans son ensemble, et en particulier aux jeunes Canadiennes et aux jeunes Canadiens qui vivent leur relation dans un libre marché de normes et de valeurs?

Pendant une réunion, notre Dialogue s'est arrêté à réfléchir aux changements survenus dans le mariage chrétien et la famille au cours des dernières décennies. Pour ne prendre qu'un exemple, on a souligné que la cohabitation est pour de nombreux couples une étape qui va de soi sur la route qui conduit au mariage. Pour la plupart des gens, ce comportement n'est ni contraire à l'éthique ni sexuellement irresponsable. Un pasteur dans le groupe a signalé que sur les quelque 150 mariages auxquels il avait officié, seuls cinq couples ne vivaient pas déjà ensemble avant de se marier. Même si la proportion peut varier selon les collectivités, cette tendance, comme d'autres réalités qu'on observe dans la pratique pastorale, se retrouve dans différentes confessions.

D'autres changements ne nous interpellent pas moins. Voici un échantillon de répliques entre membres du Dialogue au moment où nous nous efforcions d'examiner certains des problèmes que nos Églises rencontrent régulièrement dans une société pluraliste et multiculturelle.

Conversations

En voyant les problèmes de tant de mères célibataires dans la coopérative d'habitation où j'habite, où le loyer est en fonction du revenu, et en observant l'impact des médias jeunesse sur les enfants de mes amis, il me semble que l'approche «libérale» et permissive actuelle face au comportement sexuel cause beaucoup de souffrance, car les conséquences se répercutent sur la vie des gens. Peut-être, comme Églises, devrions-nous sonner l'alarme!

Peut-être nos Églises devraient-elles de nouveau proclamer de façon convaincante l'importance de la vieille norme de l'abstinence avant le mariage (ou en dehors du mariage). Peut-être devrions-nous de nouveau, mais d'une manière neuve, promouvoir la chasteté comme une valeur culturelle fondamentale, enseigner la valeur et la noblesse du célibat pour ceux et celles qui ne sont pas mariés, recommander la modestie dans le vêtement et le langage comme valeur sociale dans notre culture publique et opposer un Non général au chaos et à la confusion dans laquelle vivent tant de jeunes – non sans inquiétude et sans souffrance pour beaucoup. Je pense aussi que nous avons des leçons à recevoir des Églises et des mouvements évangéliques qui contestent norme « libéralisme » des normes séculières en ce domaine.

Un membre catholique (12/04/10)

N'oubliez pas l'option préférentielle pour les pauvres. Pensez à tous les jeunes qui n'ont aucun accès à ces conditions de vie. Il faut être prêt à aller vers les gens partout où ils sont. Ce que nous disons doit se fonder sur nos principes et, au moment opportun, ces principes et leurs sources pourront être proposés explicitement. Mais nous ne pouvons nous contenter de reprendre le langage traditionnel s'il se heurte à l'incompréhension ou à l'indifférence. Comme Jésus avec les paraboles, il nous faut employer un langage qui ouvre une porte au grand nombre, même à ceux et celles dont l'imagination et le vocabulaire sont strictement profanes..

Un membre de l'Église Unie (12/04/10 14 h 24)

Et la Révélation? Il est juste de souligner l'obligation de respecter le prochain et de voir en lui un égal, un frère ou une sœur, quelqu'un qui est appelé à devenir de plus en plus comme Dieu. Mais avec notre respect, ce que nous avons de mieux à offrir au prochain, c'est ce que nous avons appris de ce que Dieu nous a révélé dans l'histoire du salut et à travers l'Église, notamment l'Écriture.

Un membre catholique (22/10/09 10 h 34)

Parce que la vie humaine est faite fondamentalement de relations, nous connaissons Dieu à travers des relations, peut-être même uniquement à travers des relations. L'idée de Jésus comme mesure de l'humanité nous parle à nous, chrétiens, mais pas nécessairement aux non-chrétiens autour de nous. Quelle est pour mon prochain la mesure de l'humanité? Comment nous laisser transformer par le prochain?

Un membre de l'Église Unie (22/10/09 10 h 36)

L'«alliance» fait-elle partie du langage de notre prochain? L'alliance est-elle le lieu qui convient pour rejoindre la vie de notre prochain? Que penser de la formule «fait à l'image et à la ressemblance de Dieu»? Pour la mentalité dominante, cette idée semble relever des anciens mythes; elle n'aide pas l'individu moderne à se comprendre. Par ailleurs, bien des gens qui n'ont rien à voir avec l'Église savent que l'idée de création «à l'image et à la ressemblance de Dieu» transmet un précieux héritage éthique qui a largement influencé notre idée de la dignité et des droits de la personne.

Un membre catholique 22/10/09 10 h 39)

2. Les relations entre partenaires de même sexe

Dans les débats éthiques en cours dans la société canadienne, la question de l'engagement mutuel de partenaires sexuels du même sexe est particulièrement chargée. La décision d'inclure les relations de ce genre dans la définition légale du mariage est encore récente et a été l'occasion de l'exemple le mieux connu d'un profond désaccord entre nos deux Églises. Voilà un problème qui peut rapidement exacerber la tension entre les individus, les Églises et les collectivités.

Par où passe la fidélité dans ce domaine? Pour l'opinion publique, les questions relatives à la sexualité sont étroitement associées à l'identité des Églises. Chacune de nos Églises considère que la fidélité à l'évangile de Jésus Christ est à la base de sa doctrine et de sa discipline sur les normes et les comportements sexuels. Pour chaque Église, ce domaine revêt une grande importance spirituelle et pratique.

Le contexte culturel canadien a cependant connu une évolution importante autour de cette question. Jusqu'à tout récemment, la communauté gaie était tenue pour marginale dans l'opinion publique. Les premiers efforts de leaders de l'Église Unie pour affirmer l'égalité éthique des unions entre conjoints de même sexe et des unions entre conjoints de sexes opposés ont été perçus par leurs défenseurs comme un travail d'avant-garde et une œuvre de justice périlleuse qui exigeait un grand courage social. Quand le plaidoyer pour accorder l'égalité aux relations entre partenaires de même sexe s'est mis à gagner du terrain dans les cercles de l'Église Unie, on en a souvent parlé comme d'une position *prophétique* – ce qui laissait entendre que cette opinion demeurerait minoritaire dans l'ensemble de la société.

Aujourd'hui, sur le plan culturel, le balancier s'est déplacé. Comme l'égalité des partenariats de même sexe et de sexes opposés s'impose de plus en plus dans l'opinion publique canadienne, plusieurs de ceux qui ne partagent pas cette façon de voir peuvent se sentir marginalisés. À mesure que des lois particulières sont amendées dans le sens de l'arrêt rendu par la Cour suprême en 2004, des catholiques s'inquiètent de ce que l'État pourrait déclarer illégales l'expression publique et la promotion de l'idée catholique du caractère normatif et voulu par Dieu du pacte sexuel entre l'homme et la femme.

Ainsi, tandis que nous cherchons tous à nous y retrouver au milieu d'une dynamique sociale complexe, l'idée que nos deux Églises puissent avoir besoin l'une de l'autre semble à première vue irréaliste, voire contradictoire. Saurons-nous jamais nous donner des objectifs et des moyens communs pour promouvoir une conception élevée du mariage, de la famille et d'une responsabilité sexuelle qui se dépasse?

Il s'agit là de questions profondes, délicates, lourdes de conséquences culturelles qui ne viennent au jour que graduellement. La façon dont notre culture saisit la réalité de l'identité sexuelle et de l'éthique sexuelle se transforme et évolue dans la confusion. Bien des gens, à l'intérieur comme à l'extérieur de nos Églises, ont vu dans les idées nouvelles un facteur vivifiant, de libération. Mais certains craignent que l'opinion publique qui est en train de se former ne perde contact avec ce qu'il y a de sain et de

profond dans la sagesse traditionnelle des valeurs liées aux relations porteuses de vie. Il nous faut intégrer à l'Écriture et à la tradition chrétienne de nombreux éléments d'expérience vécue tirés de l'histoire et de la vie contemporaine. Nous avons beaucoup à apprendre.

L'introduction du présent rapport rappelait que les débats juridiques ont tendance à se solder par une victoire ou une défaite. Les décisions judiciaires consacrent en droit un concept légal au détriment d'un autre. Le concept « perdant » peut en venir à perdre toute légitimité dans la société.

Dans notre dialogue, nous ne voulons pas que l'arrêt de la Cour suprême sur le mariage entre conjoints de même sexe dépouille de leur légitimité les valeurs et les vérités importantes que contiennent les enseignements traditionnels sur le mariage et la famille, l'identité sexuelle et la sexualité. Ces valeurs ont besoin d'espace social pour être vécues, éprouvées et communiquées. Dans ce domaine, nous espérons que nos Églises résisteront à la fermeture de l'espace juridique et de l'espace social devant leurs convictions éthiques respectives.

Alors, que disent l'Église catholique et l'Église Unie sur ces questions?

2^e partie. Notre théologie du mariage

1. L'Église Unie et l'Église catholique disent toutes deux que le mariage est bon³.

Les deux Églises disent depuis longtemps que le mariage est bon. Quelques années à peine après sa création en 1925, l'Église Unie publiait une déclaration sur le mariage, intitulée *Le sens et les responsabilités du mariage chrétien*, qui affirmait que « le mariage est une union qui permet aux êtres humains de vivre les idéaux chrétiens de l'amour et du sacrifice⁴ ». Dans les décennies qui ont suivi, une autre déclaration a traité du mariage à la fois comme d'une vocation divine et comme d'un bien social menant au compagnonnage⁵. Dans une déclaration plus récente, l'Église décrit le mariage comme « un don de Dieu » dans lequel les conjoints « s'offrent l'un à l'autre la promesse d'un compagnonnage pour la vie, riche expression des affections et de la sexualité humaines, et pour l'éducation des enfants⁶ ».

³ Le terme « bon » est employé ici dans un sens théologique analogue à celui qu'il a dans le premier chapitre de la Genèse.

⁴ Matthew Fillier et Christina Murray, *The History of the Discourse on Marriage and Human Sexuality in The United Church of Canada: An Annotated Reader of United Church Primary Sources*, (Texte non publié, préparé sous la supervision de Philip G. Ziegler, Atlantic School of Theology, Halifax, 2005), p. 5, qui cite un document de l'Église Unie du Canada, « The Meaning and Responsibilities of Christian Marriage », *Record of Proceedings of the Fifth General Council*, 1932, Hamilton, ON, p. 276-286.

⁵ Église Unie du Canada, « Report of Commission on Christian Home and Social Order », *Record of Proceedings of the Twelfth General Council*, Montréal, QC, 1946, p. 109-110.

⁶ Église Unie du Canada, *Don, Dilemme et Promesse: Réflexions sur la Sexualité humaine*, traduction par Judith Bricault de *Gift, Dilemma and Promise: A Report and Affirmations on Human Sexuality*, Toronto, The United Church of Canada, 1984; p. 36 du texte anglais.

De même, l'Église catholique a enseigné pendant des siècles la valeur du mariage⁷ et n'a cessé de le faire jusqu'à aujourd'hui. D'après un manuel d'enseignement religieux des années 1940, les fins du mariage sont la procréation et l'affection entre les conjoints, même si on met nettement l'accent sur la première des deux fins⁸. Avec la montée des sciences sociales et l'attention accrue accordée à la personne humaine dans les décennies suivantes, l'importance de l'amitié, de l'amour et du compagnonnage s'est déplacée de la périphérie vers le centre⁹. C'est ainsi que, plus récemment, l'Église a décrit le mariage, d'abord, comme « un partenariat de toute la vie... ordonné au bien des époux et à la procréation et à l'éducation des enfants¹⁰».

2. Les deux Églises affirment que le mariage est une réalité théologique

Au fil des siècles, la tradition théologique des deux Églises s'est reflétée sur le mariage de différentes façons : sur les plans anthropologique, christologique, trinitaire et sacramental¹¹. Pour l'une et l'autre Église, la théologie du mariage se fonde sur l'Écriture. La Bible comme révélation est le point de départ et la source de plusieurs de nos affirmations communes sur la valeur du mariage.

3. L'interprétation de l'Écriture contribue à l'essor de croyances différentes sur le mariage

Ce qui nous unit comme source de réflexion sur la théologie du mariage nous divise aussi : c'est qu'au fond nous approchons différemment l'interprétation de l'Écriture. La science de l'interprétation des textes est complexe et, quand on l'applique à la Bible comme texte de foi, les problèmes d'interprétation se multiplient. Par ailleurs, nos Églises ont des positions différentes sur la question de savoir *qui* a l'autorité pour interpréter l'Écriture.

L'Église Unie souligne que l'interprétation de l'Écriture se fait dans le contexte de l'ensemble de la communauté croyante pour et par les générations qui se suivent. La relation chrétienne à l'Écriture n'est donc pas statique; au contraire, selon la déclaration de 1992, *Autorité et Interprétation des Écritures* (AIE) «Toute interprétation est une invitation à sans cesse découvrir et comprendre de nouveaux aspects de l'alliance de Dieu avec la vie et le monde.¹² » La déclaration publiée par l'Église Unie en 2006, (la version française en 2007) *Notre foi chante*, présente l'Écriture comme «la Parole vivante, transmise de génération en génération pour nous guider, nous inspirer, afin de tirer une

⁷ Cf. Concile de Braga, 561; *Profession de foi imposée par Innocent III aux Vaudois*, 1208; Concile de Florence, *Décret pour les Arméniens*, 1439.

⁸ Schumacher, M.A. *I Teach Catechism*, Vol. III (New York: Benzinger Brothers, 1946), pp. 582-584.

⁹ Cahill, Lisa Sowle, article « Marriage », *The New Dictionary of Catholic Social Thought*, publié sous la direction de Judith A. Dwyer et Elizabeth L. Montgomery, (Collegeville, MN, Liturgical Press, 1994; p. 565-570.

¹⁰ « Le sacrement du mariage », dans *Le Catéchisme de l'Église catholique*, Ottawa, Concacan, 1994); §1601.

¹¹ Dans l'Église catholique romaine, le mariage est l'un des sept sacrements. Dans l'Église Unie, où seuls le baptême et la Sainte Communion sont reconnus comme des sacrements, la nature sacramentelle du mariage connote une alliance (*covenant*) sacrée et les ressources de la grâce.

¹² Église Unie du Canada, Comité Théologie et Foi, *Autorité et Interprétation des Écritures: Une Déclaration de l'Église unie du Canada (AIE)*, p.23.

révélation sainte pour notre temps et notre lieu des expériences humaines et des réalités culturelles d'une autre époque.¹³ »

La déclaration *AIÉ* souligne à la fois l'autorité fondatrice de l'Écriture et l'importance du carré wesleyen de l'Écriture, de la Tradition, de la Raison et de l'Expérience dans le travail d'interprétation de la Bible : «Lorsque nous engageons le dialogue avec l'Écriture... nous faisons aussi l'expérience du mystère sacré qui réside dans les liens entre nos vies personnelles et collectives, entre l'histoire de l'Église consignée par écrit et celle qui est transmise oralement, entre les textes de l'Écriture et notre compréhension. Cela confirme notre compréhension de la vérité comme étant relative et notre conviction que l'Esprit de Dieu est actif dans les quatre sources de foi: l'héritage, la compréhension, l'expérience et la Bible.¹⁴ »

Tout en confessant que «entrer en dialogue avec la Bible n'est pas facultative pour la communauté chrétienne», *AIÉ* affirme aussi que la communauté est assistée dans l'interprétation de l'Écriture par diverses méthodes tirées du travail des spécialistes. *AIÉ* admet que les méthodes d'interprétation historico-critiques ont exercé une influence particulière dans la tradition réformée, mais reconnaît aussi diverses autres méthodes qui éclairent l'interprétation de l'Écriture pour l'Église Unie, notamment l'approche littéraire, celle de la réaction du lecteur, la lecture matérialiste et la critique féministe¹⁵.

AIÉ formule plusieurs convictions au sujet de l'interprétation de l'Écriture et de l'esprit dans lequel les chrétiens doivent répondre à l'appel de Dieu à aborder la Bible comme autorité fondatrice en essayant de vivre la vie chrétienne. L'Église est appelée à faire parler la Bible pour explorer la communauté de Dieu avec toutes les personnes, toutes les créatures vivantes et avec la terre, et pour faire l'expérience de la parole de Dieu libératrice et transformatrice. Nous abordons l'Écriture en ayant conscience de nos catégories théologiques, sociales et culturelles, avec le sens du saint mystère, dans une interaction dynamique avec notre expérience, notre intelligence et notre héritage humains, et nous avons confiance que l'Esprit de Dieu saura stimuler notre intelligence et appuyer notre action. En interpellant le texte et en se laissant interpellé par lui, les membres de l'Église Unie discernent en communauté, dans une interaction dynamique avec d'autres sources de la foi, bien conscients que tous les chrétiens et chrétiennes doivent lutter pour être éclairés sur la façon dont ils ont à incarner l'amour de Dieu révélé en Jésus Christ, comme d'autres l'ont fait avant eux et elles¹⁶.

La théologie catholique romaine enseigne que l'Écriture est donnée à l'Église en tant que « le trésor commun à tout le corps des croyants » et que « tous les membres de

¹³ Notre foi chante: Une déclaration de foi de l'Église Unie du Canada <http://www.united-church.ca/fr/beliefs/statements/songfaith> (Toronto: L'Église Unie du Canada, 2007), p. 4

¹⁴ *AIÉ*, p. 17

¹⁵ *AIÉ*, p. 18, pp. 24-27

¹⁶ *AIÉ*, pp. 14-18.

l'Église ont un rôle à jouer dans l'interprétation de l'Écriture ». ¹⁷ Cependant, les évêques, à titre de *Magistère* vivant de l'Église, sont investis de la plus grande responsabilité pour l'interprétation authentique de la parole de Dieu de sorte qu' « en dernier recours [...] le cas échéant, que telle ou telle interprétation particulière est incompatible avec l'authentique Évangile », le Magistère est responsable de « garantir l'authenticité d'interprétation. » ¹⁸

Comme l'Église Unie, les biblistes catholiques contemporains reconnaissent diverses méthodes et approches tant diachroniques (selon l'évolution dans le temps) que synchroniques (dans un même temps) pour interpréter l'Écriture : méthode historico-critique; analyse littéraire, qui inclut les approches rhétorique et narrative; lecture canonique; perspectives liées aux sciences sociales et notamment à la sociologie, à l'analyse culturelle et à la psychologie; approches contextuelles, telle que l'interprétation offerte par la théologie de la libération et celle offerte par les femmes exégètes. ¹⁹ L'approche catholique se distingue en ce qu'elle « ne cherche pas à se distinguer par une méthode scientifique particulière... [mais] utilise sans arrière-pensée toutes les méthodes et approches scientifiques qui permettent de mieux saisir le sens des textes dans leur contexte linguistique, littéraire, socioculturel, religieux et historique. » ²⁰

Ce qui caractérise surtout l'approche catholique, c'est qu'elle « se situe consciemment dans la tradition vivante de l'Église, dont le premier souci est la fidélité à la révélation attestée par la Bible ». Cette forme d'interprétation se situe donc « en continuité avec le dynamisme d'interprétation qui se manifeste dans la Bible et qui se prolonge ensuite dans la vie de l'Église. » ²¹ Ainsi l'approche catholique reprend-elle les interprétations des différentes générations dans leur continuité et même dans leurs tensions entre elles. Pour l'Église catholique romaine, les paroles de Jésus dans l'Évangile de Jean illustrent son approche de l'interprétation biblique : « le Défenseur, l'Esprit Saint, que le Père enverra en mon nom, lui, vous enseignera tout, et il vous fera souvenir de tout ce que je vous ai dit » (Jn 14,26).

4. Notre interprétation de l'Écriture a une incidence directe sur la différence entre nos positions théologiques au sujet du mariage

Dans les années 1960, l'attention accordée à l'interprétation de l'Écriture est passée au premier plan quand l'Église Unie a évolué vers une théologie du mariage qui souligne davantage la grâce et la miséricorde de Dieu que le jugement. Ce déplacement dans l'interprétation a directement influencé la réaction de l'Église Unie au divorce. Un rapport de 1962 sur l'échec du mariage reconnaissait l'imperfection des êtres humains

¹⁷ Commission biblique pontificale, « Les rôles des différents membres de l'Église dans *L'interprétation de la Bible dans l'Église*, III, B, 3. <http://www.ewtn.com/library/curia/pcbinter.htm>.

¹⁸ Ibid, § III, B, 3.

¹⁹ Ibid, Cf.

²⁰ Ibid, § III.

²¹ Ibid, § III.

et leur tendance au péché en même temps que la puissance du pardon de Dieu²². Dans les années 1970, en continuant de travailler sur la sexualité humaine et le mariage, l'Église Unie a cessé d'opposer le mariage aux changements qui surviennent dans la société pour chercher plutôt à réagir dans la foi à ces changements. Pendant cette période, les textes de l'Église sur le mariage traduisent un virage par rapport à l'accent mis précédemment sur les rôles liés à l'identité sexuelle et sur la différenciation sexuelle, pour souligner plutôt l'amitié et la confiance²³.

Alors que le mariage et la sexualité continuaient de faire l'objet de discussions au sein de l'Église Unie, la *justice* gagnait en importance comme facteur dans la délibération sur ces questions. L'Église a été contrainte de scruter ses croyances dans tous les domaines à mesure que des questions se posaient au sujet de la justice dans les multiples dimensions de la vie de l'Église. Prenant acte de l'analyse critique historique et culturelle des textes bibliques sur l'homosexualité ainsi que du courant scientifique prédominant qui tient les différences d'orientation sexuelle pour biologiques et naturelles, les instances* ecclésiastiques conclurent qu'il était injuste de traiter les personnes différemment en fonction de leur orientation sexuelle, à l'encontre des normes bibliques de justice et d'inclusion. C'est ainsi que l'Église Unie en vint à adopter une position officielle selon laquelle les personnes homosexuelles « doivent avoir les mêmes droits, privilèges et responsabilités » que tous les autres membres, décision qui rappelait celles qui avaient été prises précédemment au sujet de l'ordination des femmes²⁴ ».

Cette politique est en accord avec la théologie de l'Église Unie sur l'Écriture : ses membres ne cherchent pas dans la Bible la confirmation d'un ordre révélé, valable à jamais et en tous lieux. L'Église Unie affirme que l'Écriture a « une place unique et normative » dans la vie de la foi chrétienne²⁵. Sa théologie souligne la valeur d'orientation de la perspective de foi révélée dans le texte, qui comprend la justice et la miséricorde, la libération et la grâce de la transformation. Cette conception ouvre la voie à l'affirmation contemporaine selon laquelle notre sexualité est un don de Dieu et qu'en tant qu'être créé à l'image de Dieu en vue de la relation, toute personne, quelle que soit son orientation sexuelle, peut s'engager dans une relation pour la vie, créatrice et comblée de grâce, qui exprime l'expérience que nous faisons du mystère de Dieu en nous. « La relation d'alliance** est initiée par l'amour de Dieu pour nous... Le mariage est une union dans laquelle la relation d'alliance peut s'exprimer et se vivre mutuellement ...» La théologie du mariage de l'Église Unie met aussi l'accent sur la *qualité* de la relation : « Dieu souhaitait que les relations humaines soient fidèles,

*NB : Instances décisionnelles de l'Église Unie aux niveaux local, régional, national : respectivement consistoires, synodes et conseil général, toutes composées de laïcs et de pasteurs-es.

²² Bureau de l'éducation chrétienne de l'Église Unie du Canada, *Marriage Breakdown, Divorce, Remarriage: A Christian Understanding* [Mariage brisé, divorce, remariage. Une lecture chrétienne], Toronto, The United Church of Canada, 1962; p. 25-26.

²³ Fillier et Murray, *Annotated Reader*, p. 14-18.

²⁴ Ibid, p. 20-25.

²⁵ *Notre Foi Chante*, p. 5

responsables, justes et aimantes, et qu'elles apportent santé, guérison et soutien au couple et à la communauté²⁶.

La théologie catholique romaine, comme celle de l'Église Unie, reconnaît que le mariage, en tant que don de Dieu aux personnes humaines, est fondamental dans la relation des époux à Dieu ainsi que dans leur relation l'un-e à l'autre (et à toute la famille humaine). Le fait de situer le mariage à l'intérieur de l'ordre de la création est sans doute le point de départ de la théologie catholique du mariage²⁷. Le texte de la Genèse est ici déterminant : « Dieu créa le genre humain... homme et femme... Dieu les bénit ... et leur dit : Soyez féconds, multipliez-vous et remplissez la terre... » (1,27-28); et plus loin : « l'homme quittera son père et sa mère, il s'attachera à sa femme... » (2,24). Dans le Nouveau Testament, le mariage pour Jésus, puis pour l'Église apostolique, a toujours désigné l'union d'un homme et d'une femme (par exemple : Mc 10,11-12; Mt 5,32; 19,4-9; Lc 16,18; 1 Co 7,33ss; Ep 5,22ss). À travers les âges, ce qu'avait révélé l'Écriture a été tenu pour acquis, à savoir que le mariage unit un homme et une femme²⁸. Au vingtième siècle, le *Code de droit canonique*, à la suite de la *Constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps* (Art. 48), décrit le mariage comme « l'alliance matrimoniale par laquelle un homme et une femme constituent entre eux une communauté de toute la vie, ordonnée par son caractère naturel au bien des conjoints ainsi qu'à la procréation et à l'éducation des enfants » (Can. 1055).

Le mariage est révélé dans l'Écriture comme une alliance entre un homme et une femme et, pour la théologie catholique romaine, l'ordre naturel confirme la chose. L'homme et la femme sont naturellement façonnés l'un pour l'autre. Le Catéchisme dit que « l'homme et la femme sont faits l'un pour l'autre...complémentaires en tant que masculin et féminin ». Dans le mariage, ils sont unis « de telle manière que, en formant une seule chair, ils puissent transmettre la vie humaine » (§372).

Quand la question du mariage entre conjoints de même sexe s'est posée devant les tribunaux, les évêques catholiques du Canada ont défendu ce qu'ils ont toujours interprété comme révélé dans l'Écriture et dans l'ordre naturel de la création, et ce qu'a toujours enseigné l'Église : il ne peut y avoir de mariage qu'entre un homme et une femme.

Ainsi nos différences fondamentales en théologie découlent de nos approches différentes de l'interprétation de l'Écriture. De là sont nées nos normes divergentes pour circonscrire le mariage chrétien.

**NB: Le mot anglais "covenant" est partout traduit par "alliance" quand le contexte est chrétien et théologique.

²⁶ L'Église Unie du Canada, *Le Mariage: La Compréhension qu'en l'Église Unie du Canada*, Toronto, L'Église Unie du Canada, 2005; pp. 5, 12.

²⁷ Cf. Le Catéchisme de l'Église catholique, Ottawa, Concacan, 1994; §1601 – 1607.

²⁸ Cf. Concile de Braga, 561; *Profession de foi imposée par Innocent III aux Vaudois*, 1208; Concile de Florence, *Décret pour les Arméniens*, 1439; Concile de Trente, *Doctrine sur le sacrement du mariage*, 1563; pape Léon XIII, encyclique *Arcanum Divinae Sapientiae*, 1880; pape Pie XI, encyclique *Casti Connubii*, 1930.

La théologie est une servante nécessaire de la foi, mais c'est la prière qui éveille la foi et qui la garde vivante. C'est dans notre prière publique, cristallisée en particulier dans la liturgie du mariage, que nous rencontrons de nouveau la sagesse de Dieu, révélée dans l'Écriture, sur la vocation du mariage. À l'intérieur des limites établies par chacune des Églises, il existe de grandes ressemblances dans la célébration liturgique réservée à ceux qui s'engagent dans le mariage.

3^e partie. Le mariage chrétien

Quand des chrétiens et chrétiennes se marient, leur Église les invite à exprimer l'engagement qu'ils prennent l'un envers l'autre dans le cadre d'un rite public solennel, riche d'un sens puisé à la Parole de Dieu révélée. Le rite public joue un rôle important dans toute communauté humaine pour ancrer le sens dans le flux de l'histoire. L'Église, en offrant un rituel sacré pour solenniser l'entrée dans le mariage, a préservé au fil des siècles un puits de vérité sur le mariage, qui aurait pu ne pas survivre autrement à l'érosion du temps. Les Églises chrétiennes ont vécu et continuent de vivre au sein de nombreuses cultures et en contact avec plusieurs systèmes juridiques. En offrant un rituel chrétien du mariage, l'Église a cherché à promouvoir et à préserver la perspective et la norme chrétienne du mariage dans les différents pays où résident les croyants.

Dans la tradition catholique romaine, le mariage est célébré comme un sacrement de l'Église – l'un des sept signes sacrés, instruments de l'action salvifique de Dieu dans le Christ, qui se poursuit au fil du temps dans le Corps du Christ qu'est l'Église (Ep 1,23; Col 1,17-18). Parce qu'il s'agit d'un sacrement, la forme du rite est déterminée au niveau le plus élevé et le plus universel du gouvernement de l'Église. Diverses options sont offertes, mais sur le plan de la forme et des gestes, et pour la plus grande partie du texte, le rite est manifestement le même dans tout le monde catholique.

Dans l'Église Unie, Église conciliaire, la célébration du culte, y compris pour le mariage, doit être fixée par la congrégation conformément aux politiques de l'Église Unie et en consultation avec le couple concerné. Il peut donc y avoir, et il y a de fait, des différences dans la célébration d'une paroisse à l'autre, voire dans la même paroisse, à des moments différents. Cela dit, il y a aussi dans l'Église Unie une profonde compréhension des éléments qui composent la célébration du mariage et de leur portée scripturaire, pastorale et sociale. Par ailleurs, il existe des formes et des règles d'imputabilité et de supervision à tous les niveaux de l'Église.

Au Canada, comme dans la plupart des pays, le mariage est aussi réglementé par le droit public. La célébration du mariage à l'église doit comprendre tous les éléments nécessaires pour que le mariage soit légalement reconnu et accepté en fonction des lois de l'État concerné.

La description de la liturgie pour le sacrement du mariage dans le Rituel romain et le programme de la célébration pour les mariages, décrit dans *Celebrate God's Presence*

(UCC)²⁹, sont plutôt brefs et suivent essentiellement le même ordre. On peut en conclure que le rite public du mariage offert par les deux Églises témoigne d'une vision et d'une richesse doctrinale commune que les deux Églises continuent de proclamer. Les questions et les réponses qui suivent soulignent cette profonde convergence.

1. Pourquoi nos Églises encouragent-elles la célébration publique et communautaire de l'alliance du mariage ?

Nos deux Églises réunissent des gens pour solenniser le mariage en présence de Dieu. Pour les deux personnes qui s'engagent, il n'y a rien de plus personnel que le mariage : leur histoire, leur situation, leurs convictions personnelles quant à un engagement pour la vie sont uniques. Néanmoins, l'engagement humain qui est pris revêt un sens communautaire. L'Écriture voit dans le mariage un signe dans la vie humaine de l'amour extraordinaire de Dieu, qui s'est révélé d'une manière spéciale dans le mystère pascal de Jésus Christ. Cette conception du mariage est un trésor de la foi, qu'il faut proclamer et célébrer quand nous nous rassemblons dans la foi.

Nos deux Églises croient que la communauté chrétienne a le devoir de témoigner, entre autres en se rassemblant pour célébrer le rituel du mariage, de la profondeur du sens que Dieu confère au mariage. La communauté chrétienne a aussi le devoir de continuer de soutenir et d'encourager les couples mariés, de les aider à être heureux, fidèles et féconds dans la vocation exigeante qu'ils ont fait leur.

2. Pourquoi nos Églises encouragent-elles la proclamation de l'Écriture lors de la célébration du mariage ?

Le sens du mariage dépasse ce que peut articuler un couple donné ou une génération particulière dans l'histoire. De la Genèse à l'Apocalypse, la révélation biblique déborde de récits, de poèmes, de lois, de réflexions et d'exhortations qui tissent une vaste tapisserie de vérités sur le mariage. C'est ainsi qu'une pratique pastorale commune à nos deux églises offre aux époux un ample choix de passages bibliques en lien avec le mystère du mariage et les aide à choisir des textes qui expriment leur façon de comprendre l'alliance qu'ils vont conclure. Ainsi le sens qu'ils donnent à leur union et le mystère éternel du mariage, reflet du mystère de Dieu, peuvent être conjugués et exprimés publiquement au moment où les époux proclament leur engagement.

3. Quelles sont les questions que nos Églises posent aux époux au moment où ils s'apprêtent à s'engager ?

Au début, devant Dieu et devant tous les témoins, nos deux Églises formulent quelques questions essentielles. Dans l'Église Unie, le ministre pourra poser la question traditionnelle invitant les personnes présentes à faire connaître un empêchement au mariage. Dans le mariage catholique romain, la question n'est pas posée lors de la célébration publique parce qu'on suppose que le prêtre qui officie a déjà fait enquête à

²⁹ L'Église Unie du Canada, *Celebrate God's Presence: A Book of Services for The United Church of Canada* [Célébrer la présence de Dieu. Rituel de l'Église Unie du Canada], Etobicoke, The United Church of Canada, 2000.

ce sujet. Dans les deux Églises, le célébrant s'enquiert de la liberté des époux et de leur intention de s'engager pour la vie. Dans les deux Églises, il est essentiel de demander aux deux personnes de déclarer que c'est « librement et sans réserve » qu'elles se marient. Et dans les deux Églises « l'alliance du mariage » se fonde sur la promesse d'être fidèles l'un à l'autre « pour le reste de [leur] vie »... ou « tant [qu'ils] vivront tous les deux »... ou « tous les jours de [leur] vie ». Un projet plus court ou provisoire *n'est pas un mariage*.

L'aspect de la procréation est souligné diversement dans nos célébrations du mariage. Dans le rituel catholique romain, on demande aux époux s'ils sont disposés à devenir parents ensemble : « Accepterez-vous dans l'amour les enfants que Dieu vous donnera, et les élèverez-vous selon la loi du Christ et de son Église? » Comme on l'a indiqué, pour la doctrine catholique *l'union et la procréation* définissent le mariage : c'est le lien qui unit un homme et une femme dans une intimité unique que l'Écriture appelle « devenir une seule chair » et qui suppose l'acceptation librement consentie de la responsabilité des fruits possibles de cette union – une nouvelle génération d'êtres humains. L'Église Unie n'impose pas cette question, encore que certaines célébrations comportent la reconnaissance explicite de l'importance du mariage pour assurer la stabilité, le soutien et l'éducation des enfants des couples qui choisiront de devenir parents. La décision d'avoir des enfants relève des époux, mais l'Église Unie célèbre et encourage la parentalité et accueillera dans la joie et soutiendra de diverses façons les enfants qu'aura un couple marié.

4. Pourquoi les *promesses* sont-elles au cœur de toute cérémonie de mariage?

Publiques et sacrées, les promesses du mariage engagent deux personnes à respecter l'alliance qu'elles concluent, nonobstant les changements d'humeur ou de circonstances prévisibles ou imprévisibles. Les promesses sont un engagement au dépassement. Dans toute collectivité humaine, les promesses faites publiquement sont une source précieuse de stabilité et de signification commune. Dans la communauté chrétienne, les promesses ou les vœux sont le signe de l'entrée dans une charge sacrée reconnue, comme pour l'ordination ou pour la vie consacrée. C'est pourquoi nos Églises continuent d'insister sur la promesse publique d'amour et de fidélité pour toute la vie, et de prier Dieu d'accorder aux époux la grâce de rester fidèles à cette promesse. La foi chrétienne a toujours reconnu que notre nature humaine est encline à l'inconstance et au péché. L'amour fidèle des conjoints quelles que soient les circonstances n'est assurément pas toujours facile; d'où le double besoin, exprimé dans les rituels de mariage de nos deux Églises, de la promesse des époux et de la prière de l'assemblée pour demander la grâce de Dieu.

Le texte de la promesse, dans chacune de nos traditions, témoigne de la profonde conviction, vivante dans la foi chrétienne, qui voit dans le mariage un engagement permanent, « tant que nous vivrons ». Même si les formulations peuvent varier quelque peu, les promesses disent clairement et publiquement l'objet de l'engagement, comme le montre le passage suivant, tiré de la Consultation œcuménique sur les textes communs et qu'on retrouve dans *Celebrate God's Presence*:

*N., je te choisis pour époux/épouse/partenaire
dans la joie et dans la peine,
dans l'abondance et dans le besoin,
dans la maladie et dans la santé,
pour t'aimer et te chérir
aussi longtemps que nous vivrons tous les deux³⁰.*

La même intention ressort clairement du Rituel romain:

*Moi, N., je te prends toi, N., pour mon épouse/époux.
Je promets de t'être toujours fidèle dans la joie et dans la douleur,
dans la santé et dans la maladie,
de t'aimer et de t'honorer
tous les jours de ma vie³¹.*

5. La Communion/l'Eucharistie est-elle toujours célébrée au mariage?

Même si des dispositions sont prises pour qu'on puisse célébrer la Sainte Cène dans certaines liturgies de mariage de l'Église Unie, cette option n'est pas souvent retenue. Par contre, dans l'Église catholique, lorsque les deux personnes qui viennent se marier sont catholiques, le rituel du mariage est normalement célébré dans le cadre de l'Eucharistie. Pour les catholiques, l'Eucharistie exprime de manière parfaite l'amour de Dieu et son désir de communion. Tous les sacrements célèbrent une façon particulière pour les fidèles d'être attirés dans le mystère de Dieu qui est amour. Le mariage a été élevé au rang de sacrement par le Christ qui en a fait un don éternel à l'Église. Il reflète l'union unique du Christ et de l'Église. Dans le mariage, les époux sont appelés à entrer dans le mystère pascal de Jésus Christ – dans sa vie, sa mort et sa résurrection – et à devenir pour le monde un signe du mystère que nous appelons l'amour. Nous savons que ce n'est pas facile dans un monde où existent le péché et la souffrance. Mais dans tous les sacrements, Dieu donne la grâce et, dans le mariage, les époux reçoivent la grâce de vivre l'engagement qu'ils ont pris : celui d'être fidèles à leurs promesses et de demeurer dans l'étreinte de l'amour de Dieu.

6. Pourquoi donne-t-on une *bénédition nuptiale* à la fin du mariage?

Dans nos deux traditions, le célébrant agit au nom de l'Église et bénit le nouveau couple après que les conjoints ont prononcé leurs promesses. Cette bénédiction solennelle est une prière, un mandat, un enseignement et un geste posé avec la puissance de l'Esprit dans l'Église. Elle reconnaît la place centrale de la participation de Dieu à la vocation du mariage. Le texte en remonte souvent aux strates les plus profondes de l'Écriture et puise ainsi à des millénaires de sens tout en exprimant l'espérance qui inspire à la communauté croyante d'envoyer le nouveau couple vivre la vie conjugale au sein de ses diverses communautés.

³⁰ Ibid., p 383.

³¹ Voir: Conférence des évêques catholiques du Canada, *Marriage: Ritual and Pastoral Notes*, Service des Éditions de la CECC, Ottawa, 1979; p. 53.

La bénédiction nuptiale exprime la conviction de l'Église que Dieu bénit les promesses qui viennent d'être faites. Elle déplace aussi l'attention de l'événement lui-même du mariage vers la vie matrimoniale dans laquelle le couple vient d'entrer. La prière implore la bénédiction de Dieu sur tous les aspects de la vie conjugale – pas seulement sur leur fidélité mutuelle, mais aussi sur la bénédiction qu'ils pourront apporter à la collectivité par leur vie d'amour, par leurs enfants s'ils en ont, par la stabilité et l'hospitalité de leur foyer et par leur présence transformatrice dans le monde. La bénédiction aide donc les époux et toute l'assemblée à se concentrer sur le mandat que les nouveaux mariés viennent de recevoir en même temps que sur leur relation personnelle.

4e partie. La pastorale et le mariage dans la société

Au fil de nos réunions, on a soulevé plusieurs questions et enjeux pastoraux en lien avec le thème du mariage, enjeux qui naissent souvent de l'évolution du contexte social déjà évoquée. Voici une liste de ces enjeux pastoraux. Nous y voyons un terrain commun pour notre vie chrétienne au Canada, mais nous reconnaissons que nos Églises peuvent suivre (et suivent de fait) des approches différentes pour composer avec les réalités pastorales de la vie conjugale.

Enjeu pastoral #1: le mariage aujourd'hui

À une époque marquée par une évolution spectaculaire du langage et des pratiques, les deux Églises doivent réagir aux défis posés aux systèmes de croyances traditionnelles. Il est à souligner notamment qu'il y a des chrétiens et chrétiennes qui ne sont pas d'accord avec l'enseignement de leur Église en ce qui a trait notamment à la contraception, aux relations sexuelles avant le mariage, aux unions de fait ou au mariage entre conjoints de même sexe. D'autres ne voient pas pourquoi l'Église s'intéresse au mariage. Il peut donc être difficile pour le couple et pour le (ou la) pasteur-e de discerner s'il y a lieu de célébrer un mariage *religieux*.

Deux questions importantes se posent. D'abord, comment nos deux Églises peuvent-elles satisfaire au devoir qu'elles ont de parler efficacement du mariage à l'ensemble de la société? Ensuite, y a-t-il des moyens de soutenir nos pratiques pastorales respectives en fonction de l'importance que nous accordons au caractère sacré du mariage?

Du côté catholique romain, un grand nombre de personnes engagées en pastorale s'emploient à chercher un langage d'encouragement pour dialoguer avec les couples qui trouvent trop restrictif ou trop exigeant l'enseignement catholique sur le mariage. Pour trouver des façons de faire l'éducation des couples sans se les aliéner, pasteur-es et enseignant-es doivent allier une profonde compréhension de la tradition doctrinale à une grâce de respect et de sympathie pour les personnes qui vivent au sein de notre culture.

Enjeu pastoral #2: la cohabitation

Aujourd'hui, les gens peuvent décider très rapidement de vivre ensemble, sans

beaucoup de préparation ni de réflexion. Pour de très nombreux couples, la cohabitation est une étape normale vers le mariage.

Plusieurs questions surgissent à ce propos. Qu'est-ce que les Églises devraient dire aux gens sur la cohabitation? Comment les pasteur-es peuvent-ils/elles aider les couples à découvrir s'ils sont prêts à se marier? L'Église a-t-elle la responsabilité de rencontrer les couples en union libre sur leur terrain et de leur offrir des options pour les aider (et pour aider la société) à voir comment ils peuvent vivre leur relation et leurs responsabilités de la façon la plus complète et la plus porteuse d'amour pour eux?

Enjeu pastoral #3: la préparation au mariage

Nos deux Églises se sont engagées à offrir une préparation substantielle aux personnes qui s'appêtent à entrer dans la vie conjugale. Des cours de préparation au mariage sont offerts sous diverses formes dans nos paroisses. Ils sont habituellement obligatoires pour les couples qui sont sur le point de célébrer un premier mariage ou un nouveau mariage.

La préparation au mariage offre l'occasion de rehausser les attentes des croyants en les aidant à comprendre que le mariage est plus que la participation à une coutume sociale. C'est un contexte béni par Dieu et dans lequel on peut vivre en disciples du Christ. C'est une vocation à la sainteté. Dans ce but, les deux confessions vont continuer de chercher des façons efficaces et réalistes de préparer les couples au mariage.

Notre Dialogue n'a pas fait d'enquête approfondie sur le contenu des cours de préparation au mariage. Il a néanmoins relevé que le matériel de l'Église Unie sur le mariage comporte généralement des points soumis à la discussion et à la réflexion tandis que le matériel catholique présente souvent des points de doctrine comme jalons vers un bon mariage. Idéalement, avant de venir à l'église pour se marier, les couples auraient dû recevoir un enseignement religieux qui souligne le caractère sacré et l'importance humaine/sociale du mariage et de la vie familiale. Compte tenu de la réalité complexe de la vie des couples modernes, quel genre de préparation au mariage faut-il dans nos Églises aujourd'hui?

Enjeu pastoral #4: le soutien au mariage et à la famille

Le mariage est un instrument de grâce pour les couples, pour leurs enfants et pour l'ensemble de la collectivité. Un mariage en bonne santé diffuse une énergie d'amour dans toute la collectivité. En fait, le soutien au mariage et à la famille pose un défi à de nombreuses paroisses et mérite qu'on s'y intéresse davantage.

Après le mariage, les conjoints auront à relever des défis importants. Un soutien personnel de qualité peut naître des pratiques actuelles, comme celle d'inviter un couple plus âgé dans la paroisse à accompagner un jeune couple. Les programmes d'enrichissement du mariage aident aussi les couples à découvrir des dimensions plus profondes du mariage à travers des échanges structurés, le partage mutuel, la prière et des occasions de suivi.

Quelle que soit la façon dont on promeut l'enrichissement du mariage, l'Église doit être à l'écoute des couples et des familles pour répondre aux difficultés pastorales propres au mariage chrétien. Nous faisons bien d'enseigner aux couples à faire une réflexion théologique sur leur mariage, non seulement lors de la préparation au mariage, mais à toutes les étapes de leur vie.

Enjeu pastoral #5: l'identité sexuelle et l'orientation sexuelle

Il est important de remarquer que si nos Églises ont des positions différentes sur l'acceptation du mariage entre conjoints de même sexe, des membres de l'Église catholique et de l'Église Unie se vouent à accueillir et à aider toutes les personnes en confirmant leur dignité, quelle que soit leur identité de genre ou leur orientation sexuelle. Vu le précepte évangélique de l'amour du prochain et compte tenu de la réalité de l'attirance homosexuelle et sa reconnaissance dans la société civile, nos Églises doivent prendre au sérieux l'appel à répondre sur le plan pastoral aux besoins des personnes homosexuelles, de leurs couples et de leurs familles.

Enjeu pastoral #6: mariages en difficulté, divorce et remariage

Les deux Églises affirment que le mariage devrait refléter et promouvoir la dignité humaine des époux. C'est pourquoi les deux Églises prennent très au sérieux la responsabilité de réagir à tout problème (violence conjugale ou familiale, infidélité conjugale, par exemple) qui pourrait violer la dignité de la personne et donc porter atteinte à la dignité inhérente au mariage lui-même.

Par ailleurs, les deux Églises présentent des approches différentes à l'égard des mariages brisés. Quoique fidèle à l'enseignement du Christ au sujet de l'indissolubilité du mariage, l'Église catholique reconnaît que, pour le bien des époux et des enfants, les couples peuvent être obligés de se séparer. Les conjoints ne cessent pas d'être mari et femme et ils ne peuvent contracter un nouveau mariage. Même si le droit canonique reconnaît la possibilité que certains mariages aient pu à l'origine ne pas satisfaire aux critères essentiels au « pacte conjugal » et puissent donc être *annulés* (déclarés officiellement invalides), l'Église catholique estime qu'elle n'a ni le droit ni le pouvoir de dissoudre le lien d'un mariage sacramentel consommé.

De son côté, l'Église Unie n'a pas de procédure d'annulation de mariage. Même si elle croit que le mariage est censé engager pour la vie, l'Église reconnaît qu'il y a des cas où, dans l'esprit du Christ, il vaut vraiment mieux pour toutes les personnes en cause (y compris les enfants et la société) qu'un mariage soit dissous par un divorce. L'Église Unie croit en outre que les personnes dont le mariage a été dissous par un divorce peuvent se remarier avec la bénédiction de l'Église.

Le droit canonique catholique stipule que les catholiques divorcés qui se sont remariés ne peuvent recevoir la Communion même s'ils assistent régulièrement à la célébration eucharistique. Les personnes qui se sentent exclues du fait de leur statut matrimonial et qui cessent tout simplement de fréquenter l'Église représentent un grave problème pastoral. La question est d'autant plus urgente qu'elle déclenche un cycle de désaffiliation à l'égard de la communauté chrétienne.

Dans les deux Églises, on offre et on favorise un counselling matrimonial officiel pour aider les couples dont le mariage est en difficulté. L'Église Unie offre aussi une aide aux familles qui vivent un divorce. Quel genre de pastorale faut-il aux personnes divorcées ou à celles qui veulent se remarier à la suite d'un divorce? Comment accueillir et soutenir les personnes/familles qui doivent traverser la tourmente affective qui accompagne la fin d'une relation aussi importante?

5^e partie. Conclusions et recommandations

Conclusions

Au printemps 2005, quand le Dialogue de l'Église catholique et de l'Église Unie a entrepris de traiter du mariage, nous ne nous attendions certainement pas à ce que nos conversations modifient l'enseignement de nos deux Églises sur le mariage. Après tout, elles ont fait valoir des opinions contraires devant la Cour suprême du Canada. Néanmoins, cet événement précisément faisait qu'il devenait urgent de clarifier et de mieux comprendre nos positions respectives sur la question très importante du mariage.

Avec la grâce de Dieu, nous avons découvert que nous avons beaucoup en commun dans notre vie chrétienne, beaucoup plus en fait que ce qui nous sépare. Le fait de retracer l'évolution de nos attitudes face au mariage a attiré notre attention sur de profondes différences entre nos deux traditions : dans notre méthode théologique, dans notre épistémologie, dans notre façon de comprendre l'autorité de l'Écriture et son interprétation dans l'Église, et dans notre interprétation théologique de la personne humaine. Nos désaccords très réels et publics nous ont peut-être fait oublier que nous croyons au même Dieu, que nous suivons le même Seigneur Jésus Christ et que nous sommes guidés et encouragés par le même Esprit. Nous avons été nourris par plusieurs des mêmes traditions et nous vivons aujourd'hui dans le même monde. Dans le contexte de nos travaux sur le mariage, les pages qui précèdent montrent que nous attachons les uns et les autres une grande importance au mariage chrétien, que nos célébrations du mariage reflètent une conception semblable de ses éléments essentiels et que nous faisons face pratiquement aux mêmes problèmes pour composer avec les enjeux sociaux actuels et pour offrir une pastorale adéquate. En regardant vers l'avenir, nous pensons qu'il y a manifestement beaucoup de choses que nous pouvons envisager et, nous l'espérons, réaliser ensemble.

Nous vivons à une époque où les idées sur l'identité sexuelle, l'éthique sexuelle, le mariage et la famille sont en évolution – et en conflit – dans le monde entier. Nos deux Églises sont engagées à l'échelle mondiale. Nous ne pouvons pas ignorer les convictions et la conscience de nos frères et sœurs qui vivent dans des milieux différents alors que nous nous efforçons de trouver des façons de parler qui tiennent le plus grand compte de notre propre société.

En tant que participants au Dialogue, nous sommes convaincus que l'Église catholique romaine et l'Église Unie peuvent, avec l'aide de Dieu, apprendre mutuellement de leurs

forces respectives, même si elles divergent d'opinion sur des questions qui sont pour elles vérité révélée. Notre expérience a renouvelé notre conviction que le dialogue œcuménique – dans l'ouverture à de nouvelles perspectives et en présence de l'Esprit Saint – est pour l'Église de Dieu un moyen important de progresser dans l'intelligence et dans la réalisation de l'œuvre de Jésus Christ.

Recommandations

Confiants en l'aide que nous accorde la miséricorde de Dieu, malgré les différences dont nous avons conscience et afin de nous appuyer les uns les autres dans la tâche difficile de témoigner du Christ dans le monde, nous proposons les recommandations que voici :

1. Que nos Églises – dirigeant-es, pasteur-es et fidèles – se montrent encore plus attentives à l'expérience et au témoignage, à la douleur et aux aspirations des personnes et des couples dans nos paroisses et dans la société, qui font face à des problèmes déchirants et des exigences contradictoires.
2. Que nos Églises renouvellent leur engagement à offrir des services pastoraux aux conjoints et aux familles, en signe du grand amour de Dieu pour nous et pour le monde.
3. Que dans le présent contexte pastoral nos Églises se parlent courageusement et publiquement non seulement des nombreuses questions sur lesquelles elles sont d'accord, comme la guerre et la pauvreté, mais aussi à propos de questions délicates comme celle du mariage.
4. Que dans leur travail de plaidoyer à propos des lois et des politiques sociales, nos deux Églises respectent l'espace juridique et social nécessaire à l'une et à l'autre pour vivre ses convictions relativement au mariage et à la famille, à l'identité sexuelle et à la sexualité.
5. Que les Églises recourent aux moyens de communication de plus en plus variés dont on dispose aujourd'hui pour diffuser les fruits de notre Dialogue.

Ainsi soit-il.

Annexe A: Références et ouvrages cités – Bibliographie choisie

- Attridge, Michael, «Theological Anthropology in *Gaudium et Spes*» [L'anthropologie théologique de *Gaudium et Spes*]. Texte présenté à la réunion semestrielle du Dialogue de l'Église catholique romaine et de l'Église unie, Toronto, novembre 2007.
- Bouchard, Luc, « Roman Catholic Theology of Marriage » [La théologie catholique romaine du mariage]. Texte présenté à la réunion semestrielle du Dialogue de l'Église catholique romaine et de l'Église unie, Pierrefonds, octobre 2005.
- « Thematic Role of Marriage in the Bible » [Le rôle thématique du mariage dans la Bible]. Texte présenté à la réunion semestrielle du Dialogue de l'Église catholique romaine et de l'Église unie, Toronto, avril 2008.
- Cahill, Lisa Sowle, article «Marriage» dans *The New Dictionary of Catholic Social Thought*, publié sous la direction de Judith A. Dwyer et Elizabeth L. Montgomery. Collegeville, MN: Liturgical Press, 1994.
- Commission biblique pontificale, *L'interprétation de la Bible dans l'Église*. Allocution de Jean-Paul II, préface du cardinal Ratzinger, introduction du Père Jean-Luc Vesco, O.P. Paris, Éd. du Cerf, 1994.
- Conférence des évêques catholiques du Canada, Mémoire à la Cour suprême du Canada: renvoi du gouvernement fédéral sur le mariage (11 mai 2004). Site de la Conférence des évêques catholiques du Canada, <http://www.cccb.ca/site/fra/media-room/official-texts/briefs>.
- Marriage: Ritual and Pastoral Notes*. Ottawa, Service des Éditions de la CECC, 1979.
- Conseil œcuménique des Églises, Perspectives chrétiennes sur l'anthropologie théologique. Foi et constitution, n° 199, Genève, 2006.
- Deuxième Concile du Vatican, Constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps (*Gaudium et Spes*). Site Web du Vatican. http://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vat-ii_cons_19651207_gaudium-et-spes_fr.html.
- Dupuis, J, et J. Neuner (sous la direction de), *The Christian Faith in the Doctrinal Documents of the Catholic Church*, 7th Revised Edition, New York, Alba House, 2001.
- Église catholique romaine, *Le Catéchisme de l'Église catholique*, Ottawa, Concacan, 1994.
- Église Unie du Canada, « Factum of the Intervenor, The United Church of Canada [on the legal capacity for marriage for civil purposes] ». {Mémoire de l'Église Unie du Canada sur la capacité juridique du mariage à des fins civiles}. The David Asper Centre for Constitutional Rights. <http://www.aspercentre.ca/Assets/Asper+Digital+Assets/Supreme+Court/Reference+re+Same-Sex+Intervener+-+The+United+Church+of+Canada.pdf>.
- The Authority and Interpretation of Scripture: A Statement of The United Church of Canada*. Toronto [Autorité et interprétation de l'Écriture. Déclaration de l'Église Unie du Canada]. The United Church Publishing House, 1992. Cf. <http://www.united-church.ca/files/history/overview/ais.pdf>.
- Celebrate God's Presence: A Book of Services for The United Church of Canada*. [Célébrer la présence de Dieu. Rituel de l'Église Unie du Canada]. Etobicoke, The United Church of Canada, 2000.
- Gift, Dilemma and Promise: A Report and Affirmations on Human Sexuality*. [Don, dilemme et promesse. Rapport et affirmations sur la sexualité humaine]. Toronto, The United Church of Canada, 1984.
- Le mariage. La Compréhension qu'en a l'Église Unie du Canada. Toronto, L'Église Unie du Canada, 2005. Cf. <http://www.united-church.ca/files/exploring/marriage/understanding.pdf>.

- Marriage Breakdown, Divorce, Remarriage: A Christian Understanding*. [Mariage brisé, divorce, remariage. Perspective de l'Église unie]. Toronto, The United Church of Canada, 1962.
- « Moving Toward Full Inclusion: Sexual Orientation in the UCC ». [Vers l'inclusion complète : l'orientation sexuelle dans l'ÉUC]. Toronto, The United Church of Canada, 2010.
- « Report of Commission on Christian Home and Social Order ». *Record of Proceedings of the Twelfth General Council*. [Rapport de la Commission sur le foyer chrétien et l'ordre social. Actes du Douzième Conseil général]. Montréal, 1946.
- Song of Faith: A Statement of Faith of The United Church of Canada / Notre foi chante. Une déclaration de foi de l'Église unie du Canada* [document partiellement traduit]. Toronto, The United Church of Canada, 2006. Cf. <http://www.united-church.ca/beliefs/statements/songfaith>
- Fillier, Matthew et Christina Murray, *The History of the Discourse on Marriage and Human Sexuality in The United Church of Canada: An Annotated Reader of United Church Primary Sources*. Document non publié, préparé sous la supervision de Philip G. Ziegler, Atlantic School of Theology, Halifax, 2005.
- Hammond, Julien, « Fruits of the Dialogue on Marriage – Some Convergences and Divergences ». [Fruits du dialogue sur le mariage. Convergences et divergences]. Texte présenté à la réunion semestrielle du Dialogue de l'Église catholique romaine et de l'Église unie, Toronto, avril 2008.
- Lee, David, « A Christian Layperson Looks at Marriage » [Regards d'un laïc sur le mariage]. Texte présenté à la réunion semestrielle du Dialogue de l'Église catholique romaine et de l'Église unie, Banff, novembre 2008.
- « Nine Propositions on Levels of Understanding and Commitment » [Neuf propositions sur les niveaux de compréhension et d'engagement]. Texte présenté à la réunion semestrielle du Dialogue de l'Église catholique romaine et de l'Église unie, Toronto, avril 2008.
- « Some (Partial) Reflections on Love and Marriage » [Réflexions (partielles) sur l'amour et le mariage]. Texte présenté à la réunion semestrielle du Dialogue de l'Église catholique romaine et de l'Église unie, Banff, novembre 2008.
- McDonnell, Maureen, « Paper on Love and Marriage » [Texte sur l'amour et le mariage]. Présenté à la réunion semestrielle du Dialogue de l'Église catholique romaine et de l'Église unie, Banff, novembre 2008.
- Schumacher, MA. *I Teach Catechism*, vol. III, New York, Benzinger Brothers, 1946.
- Somerville, Janet, « Personal Response to Some Dialogue Documents on Marriage » [Réaction personnelle à certains textes du dialogue sur le mariage]. Texte présenté à la réunion semestrielle de l'Église catholique romaine et de l'Église unie, Toronto, avril 2008.
- Statistique Canada, *Diffusion n° 3m 12 septembre 2007. État matrimonial (y compris union libre)* <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/rt-td/ms-mat-fra.cfm>.
- Tanner, Norman P, (sous la direction de), *Decrees of the Ecumenical Councils, 2 vol.*, Georgetown University Press, 1990.

ANNEXE B – Les participants au Dialogue de l'Église catholique romaine et de l'Église Unie du Canada sur le mariage (2004-2012)

Représentant la Conférence des évêques catholiques du Canada:

S. Mary Jean Goulet	personnel	oct. 2004
Père Thomas Potvin	membre	oct. 2004
Mgr Luc Bouchard	membre	oct. 2004 – nov. 2007
M. Julien Hammond	membre	oct. 2004 -- avril 2012
Mme Janet Somerville	personnel/membre	oct. 2006 -- avril 2012
M. Michael Attridge	membre	oct. 2006 -- avril 2012
Mme Maureen McDonnell	membre	oct. 2007 -- avril 2012
Mgr Gerard Bergie	membre	oct. 2009 -- avril 2012
M. Jonas Abromaitis	personnel	avril 2012

Représentant l'Église Unie du Canada:

Mme Gail Allan	personnel	oct. 2004 – avril 2012
Rév. Angelika Piché	membre	oct. 2004 -- mai 2007
Mme Laurie Smith	membre	oct. 2004 -- mai 2007
M. Philip Zeigler	membre	avril 2005 -- oct. 2005
Rév. Richard Bott	membre	avril 2005 -- mars 2009
M. David Lee	membre	nov. 2007 -- avril 2012
Rév. Gai Burns	membre	nov. 2007 -- mars 2009
M. Allan (Seal) Buckingham	membre	nov. 2007 -- avril 2012
Rév. Colin Peterson	membre	oct. 2009 – sept. 2010
Rév. Donna Kerrigan	membre	juin 2011 -- avril 2012

Observateur de l'Église anglicane du Canada:

Rév. Pierre Voyer	observateur	avril 2005 -- oct. 2009
-------------------	-------------	-------------------------